# Contenu de certificat de formation professionnelle (*)

Allemagne

## 1. INTITULÉ DU CERTIFICAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE (D)

**Abschlusszeugnis der Berufsfachschule**
**Staatlich geprüfter Sozialassistent und Staatlich geprüfte Sozialassistentin**

## 2. TRADUCTION DE L´INTITULÉ DU CERTIFICAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE (F)

**Certificat de formation en école professionnelle spécialisée**
**Auxiliaire de vie sociale (diplôme d'État)**

La présente traduction n'a aucune valeur juridique

## 3. PROFIL DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Compétences élémentaires sociales et socio-pédagogiques. Capacité à assumer des tâches d'intendance ainsi que des tâches administratives et organisationnelles.
- Participation à l'éducation, à l'apprentissage de connaissances, au suivi, à l'accompagnement, au soutien et aux soins aux personnes avec ou sans handicaps, sur la base d'observations et de documents
- Soutien au processus de soins, en collaboration étroite avec les personnels spécialisés responsables
- Application de connaissances et de méthodes élémentaires dans les domaines de l'activité et de la création musicale, et ainsi que du sport et des jeux
- Développement actif des relations avec les clients et les établissements spécialisés
- Capacités de communication en fonction des situations, dans le contact avec les personnes suivies et leurs proches
- Respect des dispositions légales, de l'environnement réglementaire, des protocoles de travail et de l'organisations du travail spécifiques à la profession
- Connaissances de base de l'éducation en matière d'environnement et de santé et capacité à prendre des mesures de soutien dans ces domaines
- Respect des principes élémentaires et des règles de comportement sur la sécurité au travail, la protection du travail et l'hygiène au travail
- Comportement coopératif et communicatif en équipe
- Formulation, réalisation et prise en charge d'objectifs de travail et d'une partie des tâches, et réflexion sur ces objectifs et tâches, en collaboration étroite avec les personnels spécialisés responsables
- Respect des comportements appropriés en cas d'accidents, et mise en œuvre de mesures de premiers secours
- Respect des dispositions relatives à la protection de l'environnement, prévention contre la pollution de l'environnement, emploi rationnel de l'énergie dépensée dans le cadre du travail

(*) **Explication**

Ce document a été conçu dans le but de fournir des informations supplémentaires concernant des diplômes spécifiques. Il est dépourvu en lui-même de toute valeur juridique. La présente explication se rapporte aux décisions 93/C 49/01 du conseil du 3 décembre 1992 relative à la transparence dans le domaine des qualifications et 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 relative à la transparence dans le domaine des certificats de formation et de qualification, ainsi qu'à la recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du conseil du 10 juillet 2001 sur la mobilité des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, du personnel enseignant et des apprentis dans la communauté.

Vous trouverez plus d'informations sur la notion de transparence à l'adresse suivante : www.cedefop.eu.int/transparency

© Communautés Européennes 2002

## 4. SECTEURS D'ACTIVITÉS OU TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DÉTENTEUR DE CE DIPLÔME, CE TITRE OU CE CERTIFICAT

Les auxiliaires de vie sociale avec diplôme d'État travaillent en équipe, comme personnel de soins et de suivi de personnes de tous âges, par exemple dans les hôpitaux, les cabinets médicaux, les maisons de retraites, les établissements pour personnes handicapées, les résidences et dans le cadre de services de soins ambulants.

## 5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

| **Dénomination et statut de l'instance délivrant le certificat** | **Dénomination et statut de l'administration nationale/ régionale compétente pour l'authentification/la reconnaissance du certificat de fin de formation** |
|---|---|
| Etablissement de l´enseignement professionnel public ou reconnu par l'État<br>(voir certificat pour l'adresse). | Inspection académique supérieure du Land:<br>(ministère national/ministère régional)<br>Ministerium für Schule und Bildung<br>des Landes Nordrhein-Westfalen<br>Völklinger Str. 49<br>40221 Düsseldorf<br>Fon: 0049 (0)211 5867 40<br>Fax: 0049 (0)211 5867 3220<br>E-Mail: poststelle@msb.nrw.de |
| **Niveau du certificat (national ou international)**<br>ISCED 2011: 354<br>DQR/CEC: 4 | **Echelle d'évaluation / conditions d'obtention**<br>1 = très bien<br>2 = bien<br>3 = satisfaisant<br>4 = suffisant<br>5 = médiocre<br>6 = insuffisant<br><br>La mention « suffisant » est exigée pour l'obtention du certificat de fin de formation. |
| **Accès au niveau de formation suivant**<br>• Accès à la formation continue (école spécialisée dans le secteur du social)<br>• Accès à l'université basé sur la spécialité (en conformité avec la loi sur l'enseignement supérieur du Land) | **Traités internationaux**<br>Déclaration commune franco-allemande du 26 octobre 2004 relative à la compatibilité des diplômes dans le domaine de la formation professionnelle |
| **Fondements juridiques**<br>Verordnung über die Ausbildung und Prüfung in den Bildungsgängen des Berufskollegs (Ausbildungs- und Prüfungsordnung Berufskolleg – APO-BK) vom 26. Mai 1999 in der jeweils gültigen Fassung (SGV. NRW. 223) | |

## 6. DEMARCHES OFFICIELLES

Examen final d'État :
1. Après la fin de la formation dans le cadre du programme d'enseignement prescrit, dans une école professionelle spécialisée ou
2. En tant que candidat libre, après admission par l'inspection académique du Land.

**Informations complémentaires**

**Accès :** droit d'accès en conformité avec les réglementations du Land.

**Durée de la formation :** 2 ans au minimum

**Objectif de la formation :** Les écoles professionnelles spécialisées proposent des cursus de formation à plein temps relevant de la formation professionnelle initiale. L'enseignement qui y est dispensé transmet une aptitude à l'emploi alliant compétence spécialisée, compétence personnelle, compétence sociale et capacité d´action ; les composants intrinsèques en sont la capacité de méthode, la capacité de communication et la capacité d´apprendre. Les cursus de formation se basent sur les pratiques du travail en entreprise ou en institution specialisée. Un stage en entreprise peut être intégré à la formation.

Par ailleurs, les centres de formation professionnelle offrent la possibilité d'obtenir un diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire, en conformité avec les réglementations du Land.

Vous trouverez **d'autres informations** aux adresses suivantes :
www.kmk.org
www.berufenet.arbeitsagentur.de
www.europass-info.de